

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le quinze du mois de février à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le huit février deux mille vingt-quatre, s'est réuni Espace Périaz à Seynod en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

28 FÉVR.
2024

Déposée en
Préfecture le

27 FÉVR.
2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Jean-François DEGENNE, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Christian MARTINOD, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Tony PESSEY, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Bilel BOUCHETIBAT, Nicole BLOC à Patrick BOSSON, Lola CECCHINEL à Bénédicte SERRATE, Josette CHARVIER à Noëlle DELORME, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Isabelle DIJEAU à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Chantale FARMER à Alexandre MULATIER-GACHET, Gilles FRANÇOIS à Philippe MORIN, Elisabeth LASSALLE à Raymond PELLICIER, Jean-Claude MARTIN à Gilles ARDIN, Pierre-Louis MASSEIN à Alexandra BEAUJARD, Laure ODORICO à Stéphane BOUCLIER, Marie-Luce PERDRIX à Jacques ARCHINARD, Agnès PRIEUR-DREVON à Bruno LYONNAZ, Yannis SAUTY à Fabien GERY, Nora SEGAUD-LABIDI à Etienne ANDRÉYS, Guillaume TATU à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA

Etaient excusé(e)s

Christian ANSELME, Marie BERTRAND, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Frédérique KHAMMAR, Christian PETIT

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

EVOLUTION GRILLE TARIFAIRE RÉSEAU DE BUS SIBRA 2024

Didier SARDA, rapporteur

Le présent rapport porte sur l'évolution de la grille tarifaire pour une application au 1^{er} juillet 2024 sur l'ensemble du réseau Sibra.

Cette nouvelle grille tarifaire est un levier important d'incitation au changement de comportement des Grand Annéciens en favorisant l'usage des transports en commun au détriment de l'autosolisme.

Cette évolution est une contribution dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de neutralité carbone en 2050 et des objectifs fixés dans le plan climat air énergie territorial (PCAET) et le PLUI-HM Bioclimatique et du projet de mise en place d'une zone à faible émission (ZFE-M).

Les objectifs de ces évolutions sont multiples : volonté de lisibilité de la nouvelle grille, simplification, attractivité et amélioration de la performance du service de transport en commun.

La grille tarifaire se simplifie sur les abonnements avec une attractivité forte vis-à-vis de l'abonnement annuel.

Un effort financier est fait sur l'ensemble des publics, particulièrement à l'endroit des adultes actifs.

On constate en 2023 que 65 % des ventes de tickets unitaires se font à bord, auprès du conducteur, ce qui dégrade la vitesse commerciale et la ponctualité.

Des efforts ont été faits par l'Agglomération pour réduire cette part de vente à bord, avec la mise en place du ticket dématérialisé et du ticket par SMS.

D'autres actions vont suivre avec l'achat et l'installation de distributeurs automatiques de titres au niveau des pôles d'échanges principaux et de l'évolution des canaux de distribution des titres de transport (open paiement...).

La grille tarifaire 2024 contribue donc à limiter la vente à bord pour améliorer la performance du service de transport en commun.

L'ensemble des tarifs sont joints en annexe au présent rapport.

Cette grille tarifaire s'appliquera dès le 1^{er} juillet 2024 sur tous les services gérés par le Grand Annecy et exploités par la Sibra.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver les évolutions de la grille tarifaire annexée, pour une application au 1^{er} juillet 2024 ;
- d'autoriser la Présidente à demander la révision de l'annexe 4.2 du marché 221205 liant le Grand Annecy et la Sibra concernant les conditions générales de vente et le règlement intérieur bus et car ;
- d'autoriser la Présidente à dénoncer ou mettre à jour l'ensemble des conventions avec les partenaires suite à cette évolution importante des dispositifs tarifaires ;
- d'autoriser la Présidente à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

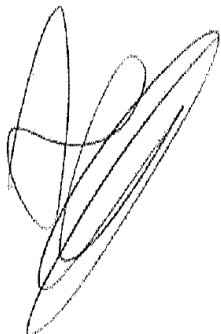
LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Voix POUR : 79

Voix CONTRE : 5 (Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT, Marie-Luce PERDRIX)

ABSTENTION(S) : 5 (Frédérique BANGUÉ, Bilel BOUCHETIBAT, Corinne BOULAND, Sandrine DALL'AGLIO, Thomas MESZAROS)

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.

Annexe - grille tarifaire 2024 des transports en commun du Grand Annecy

Pour le service de transport en commun sur l'ensemble du réseau Sibra, la grille tarifaire est la suivante :

- le maintien du ticket unitaire à 1,50 € TTC, via les canaux de ventes suivants :
 - en rechargement d'un support BSC (Billet sans contact) ou CSC (carte sans contact) auprès des canaux de vente suivants : agence Sibra, dépositaires, gare routière, boutiques en ligne Sibra et Oûra.
 - E-billet dans l'application Sibra ou Tixipass
 - Ticket par SMS au 93740
- La vente à bord d'un ticket unitaire avec fourniture d'un BSC à 2,00 € TTC
- La vente d'un ticket 2 voyages
 - sans fourniture d'un BSC (rechargement) à 2,80 € TTC
 - avec fourniture d'un BSC à 3,00 € TTC
- La vente d'un titre tribu pour 4 personnes effectuant ensemble le même trajet à 5,00 € TTC
- La vente d'un carnet de 10 voyages tous publics à 11,70 € TTC (5,85 € TTC en version solidaire sous conditions de ressources ⁽¹⁾).
- La vente d'un carnet de 10 voyages jeune ⁽²⁾ à 8,50 € TTC (4,25 € TTC en version solidaire sous conditions de ressources ⁽¹⁾).
- La vente d'un carnet de 10 voyages sénior ⁽³⁾ à 9,70 € TTC (4,85 € TTC en version solidaire sous conditions de ressources ⁽¹⁾).
- La vente d'un pass 7 jours tous publics à 16,40 € TTC
- La vente de pass Congrès destiné aux organisateurs de congrès, colloques, séminaires en vente B to B uniquement :
 - 1 jour 3,00 € TTC
 - 2 jours 5,00 € TTC
 - 3 jours 7,00 € TTC
 - 4 jours 8,00 € TTC
 - 5 jours 9,00 € TTC
 - 6 jours 10,00 € TTC
 - 7 jours 11,00 € TTC
- La vente de pass évènement
 - 1 jour à 3,00 € TTC
 - 2 jours à 5,00 € TTC
 - 3 jours à 7,00 € TTC
- La vente d'un abonnement mensuel tous publics à 40,00 € TTC (20,00 € TTC en version solidaire sous conditions de ressources ⁽¹⁾).
- La vente d'un abonnement annuel jeune ⁽²⁾ à 80,00 € TTC (40,00 € TTC en version solidaire sous conditions de ressources ⁽¹⁾).
- La vente d'un abonnement annuel tous public à 100,00 € TTC (50,00 € TTC en version solidaire sous conditions de ressources ⁽¹⁾).
- La vente d'un abonnement annuel sénior ⁽³⁾ à 80,00 € TTC (40,00 € TTC en version solidaire sous conditions de ressources ⁽¹⁾).
- La vente de tarifs combinés Sibra + J'Ybus dont les tarifs sont en cours de discussion entre la CCRTS et le Grand Annecy.
- La vente d'un supplément Synchron Bus Sibra à 1,00 € TTC pour les abonnés jeunes résidant dans le Grand Chambéry et étudiant au Grand Annecy.
- Restriction de l'abonnement « cap emploi » aux populations les plus précaires ⁽⁴⁾ (gratuit).
- La vente de titre groupe à 0.85 € TTC le trajet à destination des mairies, MJC, Ecoles, associations.

- Supplément VTT pour la ligne Semnoz à 5,00 € TTC (applicable même en période de gratuité du réseau).
- Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte responsable.
- Gratuité pour les personnes en situation de handicap adhérentes au service TPMR ou titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion mention Invalidé, Stationnement ou Priorité (mentionnant ou non le besoin d'accompagnement), ainsi que leur accompagnateur si la mention « tierce personne obligatoire » ou « besoin d'accompagnement » est indiqué sur la CMI I, qui emprunte le réseau de bus hors service TPMR.
- Gratuité pour les invalides de guerre, porteurs de la carte à double barre rouge ou bleue, leur guide, la « Tierce Personne » accompagnant un invalide civil porteur de la carte orange (invalidité à 80 %).
- Gratuité pour les anciens combattants, OPEX et veuves de guerre après inscription auprès de l'espace Sibra.
- Gratuité pour le personnel Sibra, sur présentation de leur carte de service et dans le cadre de leur travail uniquement.
- Gratuité pour les Agents de la Police Nationale et Municipale et de la Gendarmerie Nationale pendant leur service, et sur présentation de leur carte de service.
- Gratuité lors des épisodes de pollution ayant fait l'objet d'une déclaration d'alerte de la part de la Préfecture de la Haute-Savoie.
- Gratuité lors des événements : Challenge Mobilité (deux jours), Semaine européenne de la Mobilité (deux jours), cinq week-ends de fêtes de fin d'année.
- Gratuité pour les réfugiés Ukrainiens sur présentation d'un justificatif lors de la montée à bord et inscription préalable aux services scolaires.
- Gratuité estivale du 1^{er} juillet au 31 août sur l'ensemble du réseau de transport en commun.
- Duplicata / Reconstitution de carte CSC à 10,00 € TTC
- Création ou renouvellement support de carte CSC uniquement 5,00 € TTC
- La vente d'un support BSC vierge à 0,20 € TTC auquel il faut ajouter le prix du titre de transport souhaité.
- Etui supplémentaire pour carte CSC 1,00 € TTC
- Frais de dossier si résiliation anticipée 5,00 € TTC
- Frais de gestion en cas d'incident de paiement 6,00 € TTC

Notes :

⁽¹⁾ tarif solidaire à 50% pour les bénéficiaires d'un QF CAF inférieur à 560 €.

⁽²⁾ abonnement jeune pour les usagers de moins de 18 ans.

⁽³⁾ abonnement sénior pour les usagers de plus de 65 ans.

⁽⁴⁾ maintien des abonnements « Cap emploi » pour les contrats aidés en recherche d'emploi, les bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi et les personnes sans domicile fixe en recherche d'emploi.

Pour le service de Transport de Personne à Mobilité Réduite (TPMR), l'ensemble des tarifs ci-dessus s'appliquent.

Pour le service de Transport à la Demande (TAD), tous les tarifs s'appliquent à l'exception de la gratuité estivale du 1^{er} juillet au 31 août.

La tarification pour le service Léman Pass continue à s'appliquer dans les mêmes conditions.